



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME

PROGRAMME

LOCAL

DE PREVENTION

DES DECHETS

Date d'effet du plan local : 1^{er} janvier 2011
(délibération prise lors du conseil communautaire du 16 décembre 2010)

La prévention de la production de déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

Le programme local de prévention déchets se décline en 6 étapes :

- **Etape 1 – Identifier un élu et un technicien**
- **Etape 2 – Réaliser un diagnostic initial simplifié du territoire**
 - Réaliser un bilan de la production de déchets (quantités, évolution,...)
 - Définir des gisements d'évitement de déchets prioritaires et les principales cibles correspondantes
 - Identifier les principaux acteurs relais locaux permettant de relayer les actions
- **Etape 3 – Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs**
- **Etape 4 – Définir, programmer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation** spécifiques dans la durée
 - Communiquer régulièrement sur le programme local
 - Communiquer régulièrement sur les gestes et actions concourant à la prévention
- **Etape 5 – Définir et programmer au moins 2 actions de prévention, récurrentes, démonstratives et de terrain**
- **Etape 6 – Mener un bilan des actions menées**

Le programme local de prévention sera adapté aux moyens techniques et financiers de la collectivité locale.

Il ne s'agit pas nécessairement d'entreprendre des études poussées ni de réaliser des dépenses très importantes, mais de placer la prévention au cœur du politique «déchet » des collectivités locales.

Elus et techniciens en charge de l'élaboration du programme local de prévention des déchets :

- **Alain BRIERE** : Président de la communauté de communes Bresle Maritime
- **Lucien FOSSE** : Vice président de la communauté de communes en charge de la gestion des déchets
- **Emmanuel TAVERNIER** : Responsable du service, Ambassadeur de tri

Le rôle des élus et des techniciens référents sera d'élaborer et de mettre en œuvre le programme. Il consistera également, dans une démarche d'amélioration continue, à expliquer et présenter régulièrement les objectifs, le contenu et les résultats du programme en conseil communautaire ainsi qu'en réunion de la commission Gestion des Déchets. Ces présentations auront pour effet des débats et discussions permettant d'affiner les actions menées ou d'en définir de nouvelles, de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés.

I. Présentation de la Communauté de Communes

Créée le 31 décembre 1999, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était composée de six communes, trois appartenant à la Seine-Maritime (Eu, Le Tréport et Ponts-et-Marais) et trois au département de la Somme (Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint Quentin Lamotte) représentant 20 693 habitants.

Le 31 décembre 2002, 12 autres communes sont venues rejoindre la Communauté de Communes. Il s'agit des communes d'Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue situées dans la Somme et des communes d'Étalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc situées en Seine-Maritime.

Les communes de Buigny-les-Gamaches et Embreville ont adhéré à la Communauté de Communes le 31 décembre 2004.

Au 1^{er} janvier 2009, la ville de Gamaches a rejoint la communauté de communes portant à 21 le nombre de communes. Suite au dernier recensement, la population s'élève à 35 064 habitants (Source INSEE : population totale légale au 01/01/2009).

En juin 2009, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques change de dénomination pour devenir la Communauté de Communes Bresle Maritime.

La Communauté de Communes possède les compétences suivantes :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace,
- L'environnement,
- Les équipements publics,
- Le tourisme.
- Enfance jeunesse,
- Action sociale – insertion
- Aménagement numérique.

Pour faire vivre sa structure, la Communauté de Communes compte :

- **57élus** (délégués communautaires) dont un président et onze vice-présidents.

Chaque vice-président dirige une commission :

- *commission finances*
- *commission développement économique*
- *commission aménagement de l'espace - environnement*
- *commission enfance et jeunesse*
- *commission gestion des déchets*
- *commission équipements communautaires*
- *commission tourisme*
- *commission pays*
- *commission d'appels d'offres*
- *commission communication*
- *commission études compétences nouvelles d'intérêt communautaire*

Communauté de Communes Bresle Maritime



La Communauté de Communes Bresle Maritime, c'est ...

21 communes :

- 8 communes situées en Seine-Maritime – Etalondes, Eu, Flocques, Incheville, Le Tréport, Longroy, Millebosc, Ponts et Marais.
- 13 communes situées dans la Somme – Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny les Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers les Bains, Oust Marest, Saint Quentin Lamotte, Woignarue.

35 064 habitants (Source INSEE : population totale légale au 01/01/2009) :

- 18 645 pour la Seine-Maritime.
- 16 419 pour la Somme.

14 743 résidences principales :

- 7 623 pour la Seine-Maritime.
- 7 120 pour la Somme.

Une superficie de 146 Km²

- 62 pour la Seine-Maritime
- 84 pour la Somme
soit une densité de 240 habitants au km²

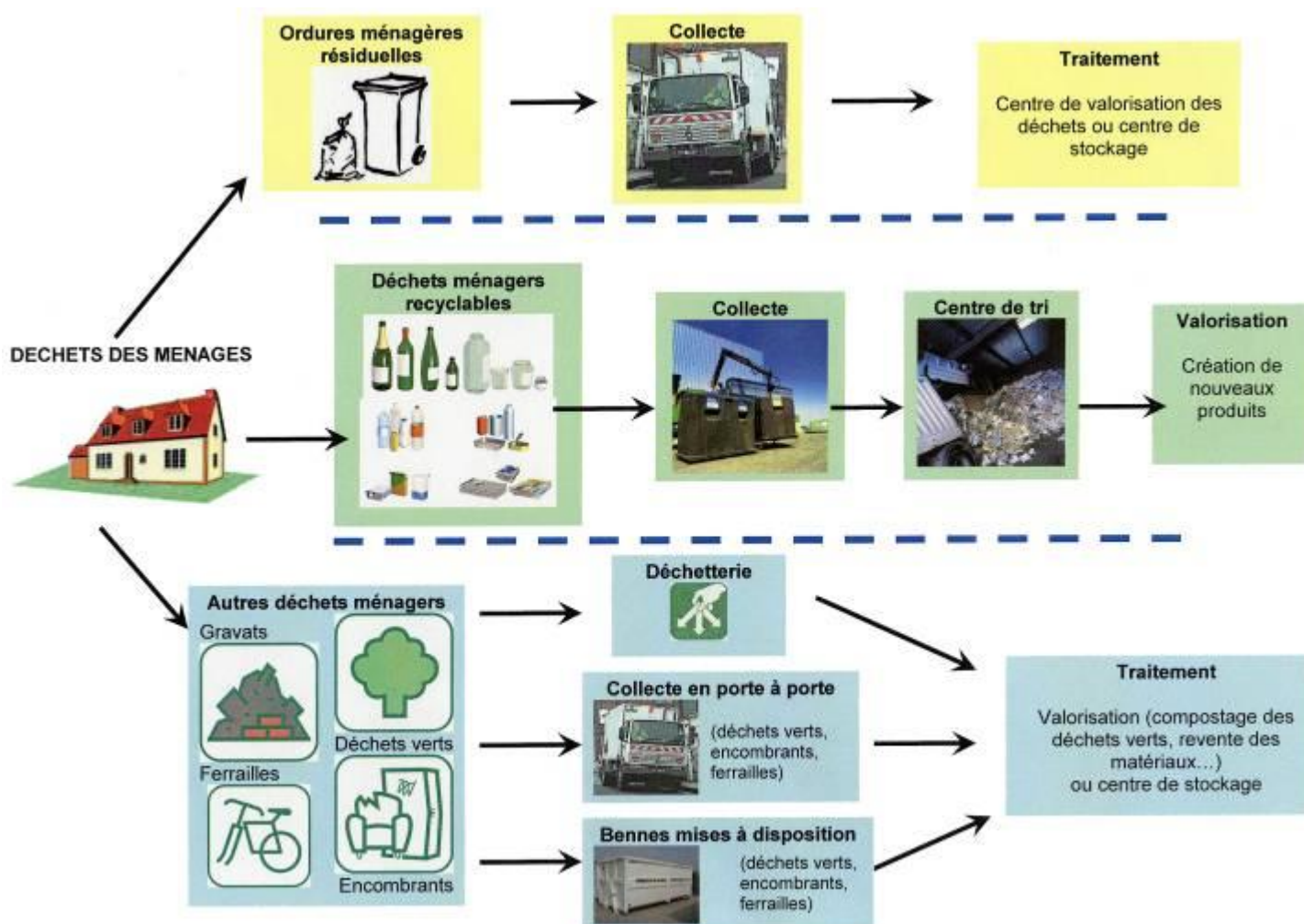


La Communauté de Communes a pris la compétence **Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des Déchets Ménagers** au 1^{er} janvier 2005. Cette compétence était auparavant assurée par différents syndicats ou directement par les communes.

Cette prise de compétence concerne :

- la collecte des ordures ménagères sur les 21 communes,
- le traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes,
- la mise en place du tri sélectif sur les 21 communes,
- la collecte des encombrants, ferrailles, déchets verts sur une partie du territoire,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance de bacs roulants pour les 21 communes,
- la gestion des déchetteries d'Ault et du Tréport.

Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



II. Organisation de la compétence

La CCBM assure la collecte des ordures ménagères en régie sur 2 communes (Le Tréport et Flocques) et par un prestataire, IKOS Environnement, sur les 19 autres communes.

Pour la collecte des matériaux recyclables, l'ensemble des collectes (Verre, Papiers et Emballages) s'effectue par apport volontaire par l'entreprise IKOS Environnement.

Les habitants ont aussi à leur disposition 2 déchetteries (Le Tréport et Ault) et une troisième déchetterie est en projet pour desservir les habitants à l'Est du territoire.

D'autres collectes de déchets verts, d'encombrants et/ou de ferrailles sont réalisées sur certaines communes soit directement par du personnel communal soit par un prestataire.

II.1- Fréquence de collecte

Collecte des ordures ménagères

- Collecte en C1 :
Allenay, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-les-Gamaches, Dargnies, Embreville, Etalondes, Flocques, Friaucourt, Incheville, Longroy et Millebosc
- Collecte en C1+C2 en période estivale :
Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint Quentin Lamotte et Woignarue
- Collecte en C2 :
Gamaches et Eu
- Collecte en C2+C3 en période estivale :
Ault
- Collecte en C3 :
Mers-les-Bains
- Collecte en C2 et jusqu'en C8 selon les périodes
Le Tréport

Collecte sélective

La collecte s'effectue uniquement en apport volontaire et est réalisée en fonction du taux de remplissage soit pour la plupart des points une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours.

Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts est réalisée par du **personnel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault (80)** : Collecte à la demande. Les déchets collectés sont évacués vers la déchetterie de Ault (80).
- **Beauchamps (80)** : Collecte à la demande.
- **Dargnies (80)** : Les déchets verts sont collectés une fois par semaine. L'évacuation des déchets se fait vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Etalondes (76)** : Les déchets verts sont collectés une fois par semaine du 15 avril au 15 octobre. Les déchets sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Ponts-et –Marais (76)** :
Collecte à la demande. Les déchets sont déposés à la déchetterie du Tréport (76).

L'entreprise Enviro Declercq est chargée d'assurer une prestation de collecte hebdomadaire des déchets verts, en porte à porte, pour la période du 15 avril au 15 octobre sur la commune de Mers-les-Bains.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par du **personnel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault (80)** : Collecte à la demande. Les encombrants sont évacués vers la déchetterie de Ault (80).
- **Beauchamps (80)** : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par an.
- **Buigny-les-Gamaches (80)** : Collecte des encombrants une fois par an. L'évacuation des déchets se fait vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Dargnies (80)** : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Embreville (80)** : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Gamaches (80)** : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués vers la décharge du SIVOM de Gamaches (80).
- **Eu (76)** : Une collecte est effectuée une fois tous les deux mois. Les déchets sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Oust-Marest (80)** : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois. Les encombrants sont déposés à la déchetterie de Ault (80).
- **Ponts-et-Marais (76)** : Collecte des encombrants 3 fois par an. Ces encombrants sont évacués vers la déchetterie du Tréport (76).
- **Saint Quentin Lamotte (80)** : Collecte des encombrants 1 fois tous les 2 mois. Ces encombrants sont évacués vers la déchetterie d'Ault (80).

Un prestataire, l'entreprise Enviro Declercq, assure cette prestation sur les communes suivantes :

- **Mers-les-Bains (80)** : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois.
- **Longroy (76)** : La collecte est réalisée une fois par trimestre.
- **Millebosc (76)** : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par an.

Collecte des ferrailles

La collecte des ferrailles est réalisée par du **personnel communal** dans les communes suivantes :

- **Buigny-les-Gamaches (80)** : Collecte une fois par an.
- **Friaucourt (80)** : Collecte une fois par trimestre.
- **Gamaches (80)** : Collecte une fois par mois
- **Incheville (76)** : Collecte 6 fois par an.
- **Dargnies (80)** : Collecte 6 fois par an.
- **Woignarue (80)** : Collecte une fois par an.

II.2 - Moyens techniques

Collecte des ordures ménagères

7 bennes ordures ménagères : 2 bennes 22m³, 2 bennes 24m³, 1 benne 16m³ et 2 bennes 12m³.

Collecte sélective

2 véhicules sont affectés à la collecte sélective des points d'apport volontaire.

Ils sont équipés de :

- caissons de 30m³ avec V de passage de grue pour le verre
- caissons de 30m³ à filets hydrauliques avec V de passage de grue pour le papier
- caisson compacteur embarqué 20m³ pour les emballages

La CCBM dispose d'un parc de 405 colonnes dont 171 pour le verre, 115 pour le papier et 119 pour les emballages.

101 points d'apport volontaire complets sont implantés sur l'ensemble du territoire soit environ un point pour 350 habitants.

Déchetteries

- Déchetterie du Tréport

Déchetterie ouverte équipée de 8 quais (6 bennes de 30m³, 1 benne de 10m³ et 1 benne couverte de 20m³)

La déchetterie dispose d'un compacteur mobile type PackMat monté sur châssis poids lourds

- Déchetterie de Ault

Déchetterie couverte équipée de 6 quais : 5 bennes de 30m³ pour les cartons, les encombrants, les déchets verts, la ferraille et le bois et 1 benne de 10m³ pour les gravats

II.3 – Moyens humains

Gestion générale : 1 responsable technique (temps plein)

Collecte des ordures ménagères : 6 agents temps plein (régie) et 10 agents temps plein (prestataire)

Collecte sélective : 2 agents temps plein (pour la collecte uniquement)

Déchetteries : 1 agent temps plein (régie) et 3 agents temps plein (prestataire)

Collectes diverses : personnel communal

III. Bilan de la production de déchets

Ce bilan va nous permettre :

- d'identifier sur plusieurs années, les évolutions en matière de production de déchets et de repérer les gisements les plus fortement produits sur le territoire, ou ayant évolués le plus fortement.
- de se situer par rapport à la production départementale de déchets
- de se situer par rapport aux objectifs Nationaux et Départementaux en matière de réduction de la production déchets
- de définir les gisements d'évitement de déchets prioritaires sur son territoire ainsi que les principales cibles du programme local (particuliers, entreprises...)

III.1 – Quantités d'ordures ménagères des particuliers collectées et évolution

	2007		2008		2009*	
	en tonnes	en kg/hab.	en tonnes	en kg/hab.	en tonnes	en kg/hab.
Collecte ordures ménagères résiduelles (A)						
Ordures ménagères résiduelles	13 665	427	12 666	396	13 285	379
Collecte sélective (B)						
Verre	1 298	40,5	1 392	43,5	1 452	41,5
Papiers	699	21,8	796	25	829	23,5
Emballages	213	6,7	301	9,5	378	11
Total collecte sélective	2 210	69	2 489	78	2 659	76
TOTAL ORDURES MENAGERES (A+B)	15 875	496	15 155	474	15 944	455

* arrivée de Gamaches au 01/01/2009 (2 983 habitants)

32 004 habitants en 2007 et 2008 – 35 064 habitants en 2009

La production moyenne départementale d'ordures ménagères en 2005 était de 407kg/habitant/an et se décomposait de la manière suivante :

- ordures ménagères résiduelles : 342kg/habitant/an
- emballages et journaux-magazines : 65 kg/habitant/an

En 2009, cela représente pour le territoire de la CCBM :

- ordures ménagères résiduelles : 379kg/habitant/an
- emballages et journaux-magazines : 34kg/habitant/an

Il est à noter pour la CCBM une légère augmentation des quantités de déchets collectés entre 2007 et 2009 (+0,43%) alors que Gamaches a intégré la CCBM au 1^{er} janvier 2009 (2 983 habitants soit une hausse de la population de 9,3 %).

III.2 – Quantités d’ordures ménagères des particuliers collectées par catégorie

Calcul à partir des ratios appliqués au tonnage d’ordures ménagères (chiffres de 2009)

Ordures ménagères : catégorie	Ratio national	Quantité d’ordures ménagères produites par catégories = quantités d’ordures ménagères totales x ratio
Putrescibles (restes et gaspillage alimentaire, déchets verts)	28,6 %	4 560 tonnes
Journaux magazines, livres	14,7 %	2 344 tonnes
Emballages recyclables verre (bouteilles, bocaux,...)	12,9 %	2 057 tonnes
Autres déchets (métaux, plastiques, verres, ...) non recyclables : objets jetables,...	12,2 %	1 945 tonnes
Emballages recyclables papiers-cartons (cartonnettes,...)	10,7 %	1 706 tonnes
Emballages non recyclables (films plastique, sacs de caisse, polystyrène, ...)	8,3 %	1 323 tonnes
Textiles sanitaires (couches, lingettes,...)	3,1 %	494 tonnes
Emballages recyclables métaux (canettes, acier, alu)	3,0 %	478 tonnes
Autres textiles (vêtements usagés, ...)	2,4 %	383 tonnes
Emballages recyclables bouteilles plastique	2,3 %	367 tonnes
Emballages recyclables briques	1,4 %	223 tonnes
Déchets dangereux des ménages (piles, solvants, peintures, produits d’entretien,...)	0,5 %	80 tonnes
TOTAL ORDURES MENAGERES	100 %	15 944 tonnes

Autres gisements spécifiques produits sur la base de ratios nationaux et calculés pour le territoire de la communauté de communes Bresle Maritime :

- Imprimés non sollicités mis en boîtes aux lettres : 17 kg/an/hab. soit 596 tonnes
- Courriers non adressés reçus par les ménages : 6kg/an/hab. soit 210 tonnes
- Quantités de piles consommées : 0,5 kg/an/hab. ou 14 piles soit 17 tonnes
- Quantités de sacs de caisse consommés : 1,5 kg/an/hab. soit 53 tonnes

III.3 – Apport en déchetterie des particuliers

	2007		2008		2009	
	en tonnes	en kg/hab.	en tonnes	en kg/hab.	en tonnes	en kg/hab.
Déchets verts (déchetteries et une partie des collectes en porte à porte)	4 241	132	4 411	138	4 022	115
Encombrants	4 188	130	4 214	132	3 466	99
Bois	Non collecté	0	Non collecté	0	295	8,5
Inertes (gravats)	2 188	68	2 092	65	2 322	66
Ferrailles	490	15	444	14	408	12
Cartons	86	2,7	119	3,7	207	5,9
Déchets dangereux des ménages	17	0,5	18	0,6	31	0,9
Amiante	Non collectée	0	Non collectée	0	30	0,9
Textiles	Non collectés	0	Non collectés	0	Non collectés	0
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Non collectés	0	Non collectés	0	82	2,3
Batteries	2 tonnes	0,06	Pas de chiffres		Pas de chiffres	
Piles	Pas de chiffres		Pas de chiffres		Pas de chiffres	
Huiles minérales	Pas de chiffres		Pas de chiffres		Pas de chiffres	
Pneus	Pas de chiffres		Pas de chiffres		Pas de chiffres	
TOTAL	11 212	350	11 298	353	10 863	310

32 004 habitants en 2007 et 2008 – 35 064 habitants en 2009

Autres gisements spécifiques produits sur la base de ratios nationaux et calculés pour le territoire de la communauté de communes Bresle Maritime :

- Encombrants pouvant être détournés pour réemploi : 5% de la quantité d'encombrants soit 173 tonnes
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques produits : 16 kg/an/hab. soit 561 tonnes

III.4 – Déchets des entreprises, artisans, commerçants et collectivités

La quantité de déchets produits par les entreprises, artisans, commerçants et collectée avec les ordures ménagères peut être estimée en prenant le ratio national de 17 % soit 2 710 tonnes.

La quantité de déchets verts produite par les services espaces verts peut être estimée en prenant le ratio national de 28 kg/hab/ an soit 982 tonnes.

III.5 – Bilan des gisements nécessitant un effort de réduction, actions à mener

Gisements à corriger	Quantité	Public ciblé	Actions à mener (détaillées pages suivantes)
Ordures ménagères	15 944 tonnes	Particuliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profiter de la suppression de la collecte des cartons bruns avec les ordures ménagères pour sensibiliser aux actions de prévention ▪ Créer une 3^{ème} déchèterie pour collecter l'ensemble des DMS (déchets ménagers spéciaux) afin que l'ensemble de la population de la CCBM soit desservi (réduction de la nocivité des déchets) ▪ Collecter les DASRI par l'intermédiaire des pharmaciens (réduction de la nocivité des déchets) ▪ Poursuivre et améliorer la communication sur le tri et la prévention notamment avec la réalisation d'un guide éco-citoyen ▪ Sensibiliser le grand public à la consommation responsable et à la lutte contre le gaspillage
Déchets des entreprises, artisans, commerçants, collectivités	2 710 tonnes dans les O.M	Professionnels, Administrations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profiter de la suppression de la collecte des cartons bruns avec les ordures ménagères pour sensibiliser aux actions de prévention ▪ Contacter les administrations et les entreprises pour les informer sur la prévention et la réduction des déchets ▪ Sensibiliser les collectivités à d'autres méthodes culturales (choix des végétaux, mulching, paillage, broyage...) pour limiter la production de déchets verts. ▪ Sensibiliser les professionnels à la consommation responsable et à la lutte contre le gaspillage

Papiers, journaux, magazines, revues	2 344 tonnes dans les O.M	Administrations, Particuliers Professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les administrations pour avoir des administrations exemplaires ▪ Lancer une opération « Stop Pub » ▪ Afficher et mettre en place le tri des papiers dans les bureaux, les classes, etc. ▪ Communiquer sur le gaspillage (brouillons, impression recto-verso, limitation des impressions, encourager le courrier électronique, etc.) pour sensibiliser à la prévention
Déchets verts, putrescibles...	8 582 tonnes (4 022 déchetteries + 4 560 O.M)	Services techniques, particuliers, professionnels, associations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'opération de compostage individuel à destination des particuliers ▪ Etudier la mise en place du compostage collectif ▪ Sensibiliser à d'autres méthodes culturales (choix des végétaux, mulching, paillage, broyage...) pour limiter la production. ▪ Etude pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour mettre du paillis à disposition des usagers
Encombrants de la déchetterie	3 466 tonnes	Particuliers, professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager les réparations (réparateurs locaux de vélos, télévisions, couturières etc.) ▪ Encourager les brocantes ▪ Travailler en collaboration avec des associations locales caritatives (aide et solidarité)
Emballages non recyclables	1 323 tonnes dans les O.M	Tous publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interventions scolaires ▪ Distribution du carnet « acheter malin », etc.

IV. Définitions des objectifs de déchets

IV.1 – Définition des objectifs départementaux et nationaux

Plan départemental : réduction des quantités de déchets collectés de l'ordre de 20 kg/habitant/an en 2014 et de 60 kg/habitant/an en 2019.

Grenelle : - 5 kg/an/habitants d'ordures ménagères et assimilées (-7%) d'ici 5 ans.

IV.2 – Objectifs de la Communauté de Communes Bresle Maritime

- Réduire le plus possible la part des déchets à éliminer
- Diminuer le tonnage total des ordures ménagères résiduelles + collecte sélective de 7 % d'ici 2015 (-1116 tonnes ou -25 kg /hab) (objectif du Grenelle de l'Environnement)
- Diminuer le tonnage total des ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + déchetterie de 20 kg /hab. d'ici 2015 (objectif du Plan Départemental du Département de Seine-Maritime).

A noter que le tonnage d'ordures ménagères résiduel a fortement diminué depuis quelques années notamment depuis la mise en place de bacs roulants accompagnée d'une communication à l'ensemble des foyers (435 kg/habitant/an en 2004 contre 378 kg/habitant/an en 2009 soit - 13%).

V. Actions de sensibilisation spécifiques

V.1 – Communiquer sur le contenu du programme et ses objectifs

La Communauté de Communes communiquera régulièrement sur le Plan local de prévention et lui donnera une visibilité spécifique sur le long terme par les moyens humains et matériels mis en place pour chaque action. Elle communiquera sur son avancement : contexte national et local, enjeux de la réduction des déchets, gisements prioritaires choisis, objectifs fixés, modalités retenues pour atteindre ces objectifs, résultats

La Communauté de Communes informera les administrés sur les actions retenues et communiquera sur les actions et leur suivi par le biais des documents annuels de communication (action récurrente), des médias, conseils municipaux etc.

L'objectif est de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire sur la réduction des déchets au travers du Plan local de prévention et de créer une dynamique spécifique à cette thématique.

La Communauté de Communes proposera aux acteurs relais locaux identifiés des réunions de travail afin de leur expliquer le programme local de prévention des déchets (enjeux, objectifs, actions prévues,...) afin qu'ils puissent être des relais d'information auprès des usagers sur le Programme Local, des relais d'actions initiées par la Communauté de Communes, ou qu'ils puissent initier eux-mêmes des actions de prévention.

V.2 – Communiquer sur les gestes permettant de réduire ses déchets

La communauté de communes Bresle Maritime mettra en place une communication spécifique sur les gestes écocitoyens. Cela passera notamment par l'édition d'un guide de l'écocitoyen annuel en remplacement du guide du tri afin de sensibiliser l'ensemble des habitants.

D'autres publications de la communauté de communes (lettre trimestrielle, guide annuel, site internet...) ou des communes (bulletins municipaux, sites internet...) pourront sensibiliser sur les actions visant à réduire la production de déchets.

Notre communication pourra s'appuyer sur des outils existants mis à disposition par l'ADEME et/ou le Département de la Seine Maritime dans le cadre du Plan Départemental de Réduction des déchets comme par exemple le « Guide du Jardinage Durable et du Compostage » ou le carnet « Achetez Malin ».

V.3 – Exemples d’actions déjà menées

Année	Actions	Bilan
2005	<ul style="list-style-type: none"> * Prise de la compétence par la CCBM * Mise en place de la collecte sélective sur l’ensemble du territoire * Exposition le Geste Verre 	<ul style="list-style-type: none"> * Nouveaux marchés de collecte communs pour l’ensemble des communes * Acquisition de 10 conteneurs tri sélectif * 36 classes (environ 900 élèves) sensibilisées
2006	<ul style="list-style-type: none"> * Densification du nombre de points d’apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> * Acquisition de 27 conteneurs tri sélectif
2007	<ul style="list-style-type: none"> * Densification du nombre de points d’apport volontaire * Mise en place d’un compacteur en déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> * Acquisition de 6 conteneurs enterrés pour le tri sélectif * Réduction du nombre de rotations de benne en déchetterie
2008	<ul style="list-style-type: none"> * Densification du nombre de points d’apport volontaire * Mise à disposition de compost en déchetterie * Mise en place d’une filière bois en déchetterie * Collecte de l’amiante en déchetterie 	<ul style="list-style-type: none"> * Acquisition de 28 conteneurs tri sélectif * Forte demande des particuliers pour ce type d’action * Meilleure valorisation des déchets * Prise en compte de la problématique amiante
2009	<ul style="list-style-type: none"> * Densification du nombre de points d’apport volontaire * Suppression de la collecte des cartons avec les ordures ménagères sur une partie du territoire * Opération de compostage individuel 	<ul style="list-style-type: none"> * Acquisition de 15 conteneurs tri sélectif * Baisse du tonnage d’ordures ménagères et hausse de la valorisation des cartons en déchetterie * Vente d’environ 400 composteurs
2010	<ul style="list-style-type: none"> * Collecte des DASRI 	<ul style="list-style-type: none"> * Participation de l’ensemble des pharmacies du territoire

V.4 – Actions à mener

Lors de la mise en place de chaque action concourant à la prévention de la production de déchets (lors de présentations publiques ou au sein d'articles spécifiques par exemple), la Communauté de Communes rappellera qu'elle s'est engagée dans un Programme Local de Prévention déchets (en précisant les enjeux, objectifs et actions de ce programme). Elle indiquera en quoi l'action participe à son Programme Local de Prévention

Action	Définition	Objectif / Acteurs relais / Calendrier
Opération STOP PUB	Apposition d'un autocollant sur les boîtes aux lettres pour ne plus recevoir de publicités	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à partir de 2011 un autocollant à tous les foyers qui en font la demande ainsi qu'aux professionnels : autocollants disponibles à la CCBM et dans les mairies - Information sur la publicité électronique notamment à l'aide du guide éco-citoyen (2011)
Jardinage durable	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le compostage individuel - Promouvoir le compostage collectif en accord avec les syndicats, les bailleurs sociaux ou les associations de jardiniers - Sensibiliser au jardinage durable - Etudier la possibilité de réaliser du broyage 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la vente de composteurs individuels auprès des particuliers en 2011 et renouveler l'opération en fonction des demandes des usagers - Proposer de tester le compostage collectif en habitat vertical aux bailleurs sociaux (2013-2014) - Envoyer un Guide du Jardinage Durable aux foyers intéressés et le mettre à disposition à la CCBM et dans les mairies - Communiquer sur le compostage individuel lors des interventions de sensibilisation en milieu scolaire - Acquisition d'un broyeur à végétaux pour mettre à disposition des particuliers le broyat utilisable en compostage (à intégrer dans l'étude du réaménagement du quai de transfert du Tréport 2012-2015)

<p>Collectivité exemplaire</p>	<p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les agents à adopter un ensemble de pratiques qui permettront des économies de papier - Achat éco-responsable des fournitures administratives (durable, rechargeable, matière recyclée, courrier électronique, etc.) ; le code des marchés publics autorise la prise en compte des exigences environnementales dans l'achat public. - Récupération des cartouches d'imprimantes - Achat de piles et accumulateurs rechargeables - Mutualisation d'équipements (appareil photo, photocopieur-scanner-imprimante) - Intégrer une démarche exemplaire dans les réunions (limitation du nombre et de la taille des supports papiers, évitement des bouteilles d'eau et de gobelets jetables, etc.) - Dématérialisation de formulaires et de démarches administratives - E-Administration (démarches administratives par internet) <p>Communication et Manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimisation des outils de communication générateurs de déchets - Intégration d'une démarche exemplaire sur les festivités, manifestations sportives ou culturelles (limitation du nombre et de la taille des supports papiers, vaisselle réutilisable, installation de conteneurs pour le tri des déchets, etc.) <p>Services techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de recharges pour les produits et en gros conditionnement - Compostage ou mulchage des déchets verts de la collectivité - Composteurs dans les cimetières et jardins familiaux - Maintenance / réparations diverses - Mutualisation ou location d'équipements - Limitation des déchets dans le remplacement et la gestion des néons et ampoules (dont éclairage public) - Essuie-mains, minimisation des quantités de vaisselle jetable <p>Restauration / cuisines scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimisation des quantités de vaisselle jetable - Eviter les petits emballages - Limitation du gaspillage alimentaire - Gestion des huiles végétales 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoyer le programme local aux administrations en 2011 - Réunir chaque année les maires et leurs services administratifs et techniques pour réfléchir sur les actions proposées par la Communauté de Communes et établir un calendrier d'actions - Sensibiliser les collectivités à d'autres méthodes culturales (choix des végétaux, mulching, paillage, broyage...) pour limiter la production de déchets verts (2012) - Afficher et mettre en place le tri des papiers dans les bureaux, les classes et communiquer sur le gaspillage (brouillon, impression recto-verso, limitation des impressions, encourager le courrier électronique...) (2012) - Communiquer sur l'éco consommation et le gaspillage alimentaire (action récurrente)
--------------------------------	--	---

<p>Communiquer auprès du grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Documents annuels distribués dans les boîtes aux lettres de chaque foyer (guide de l'écocitoyen, lettre de l'Entente, guide de la CCBM) - Site internet de la CCBM (www.breslemaritime.fr) - Participation à des expositions, manifestations (Semaine Nationale de la Réduction des Déchets, Semaine Nationale du Développement Durable ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Axer les documents de communication sur la réduction des déchets par l'intermédiaire de différents documents diffusés chaque année (guide de l'écocitoyen, guide de la CCBM) ou trimestriellement (lettre de l'Entente) - Communiquer sur l'éco consommation et le gaspillage alimentaire (action récurrente)
<p>Interventions scolaires, visite de centre de traitement des déchets, de centre de tri ou de déchetteries</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux scolaires, aux associations et aux élus des animations de sensibilisation à la prévention - Sensibiliser les élèves en classe à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Sensibiliser les élèves au compostage domestique - Organiser des goûters sans déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'éco -citoyenneté auprès des élèves, élus, associations lors des interventions et des visites pour qu'ils deviennent des acteurs relais (actions récurrentes) - Afficher et mettre en place le tri des papiers dans les bureaux, les classes et communiquer sur le gaspillage (brouillon, impression recto-verso, limitation des impressions, encourager le courrier électronique...) (2012) - Communiquer sur l'éco consommation et le gaspillage alimentaire (action récurrente)
<p>Opération « caddie malin »</p>	<p>Consiste à démarcher les grandes enseignes :</p> <p>L'étiquetage en rayons de produits générant moins d'emballages concerne les produits à longue durée de vie, rechargeables, sans pile, réutilisables plutôt que jetables, concentrés et en éco-recharges, de grands formats et sans suremballage, en vrac, éco-labellisés et repérés par des étiquettes spécifiques</p> <p>L'opération caddie malin consiste à présenter au public un chariot « habituel et un chariot main préventif, de démontrer aux consommateurs qu'ils ont le choix d'acheter des produits générant moins de déchets et plus économiques. Le chariot malin comprend des produits jetables, avec peu d'emballages, présenté sous forme de recharge ou conditionnés en grand volume. A quantités de produits identiques et à marques égales, une réduction de prix et de poids est généralement constatée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter une grande enseigne (E. Leclerc, Auchan, Intermarché, Super U etc.) et sensibiliser le plus grand nombre de personnes à l'éco consommation et à la prévention de la production de déchets (action récurrente à partir de 2012)

<p>Opération « foyer témoin »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 foyers volontaires • Opération menée sur plusieurs mois • Diminuer de 30% le poids des déchets produits • Etablir des indicateurs de mesure facilement exploitables • Peser les déchets (Ordures ménagères résiduelles + collecte sélective) le premier mois sans changer les habitudes • Adopter 10 gestes sur la durée de l'opération <ul style="list-style-type: none"> > choisir le bon conditionnement et le bon produit > préférer les sacs réutilisables > indiquer le stop pub sur la boîte aux lettres > limiter les impressions > boire l'eau du robinet lorsque cela est possible > économiser les piles > réutiliser ce qui peut l'être > fabriquer du compost > choisir les produits avec le label environnement > faire des gestes alternatifs (surveiller les dates de péremption, noix de lavage, cuisiner etc.) • Récompenser les foyers volontaires ayant menés à terme cette expérience • Médiatiser cette action 	<p>- Convaincre, par l'intermédiaire des médias, 10 foyers volontaires à l'éco consommation et à la prévention de la production de déchets (2012)</p>
<p>Mieux gérer les produits toxiques des particuliers et des artisans</p>	<p>DASRI Collecter les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des patients en automédications pour ne pas les retrouver dans les autres collectes</p> <p>Déchets Ménagers Spéciaux Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer cette collecte auprès des particuliers et des artisans.</p>	<p>- Réaliser une opération de collecte des DASRI en partenariat avec les 15 pharmacies du territoire (action déjà en place mais à poursuivre)</p> <p>- Sensibiliser à l'utilisation de produits moins toxiques dans le guide éco citoyen et communiquer sur la gestion en fin de vie de ces produits lors de l'ouverture de la 3^{ème} déchetterie (2011)</p>
<p>Promouvoir la réparation et les produits de seconde main</p>	<p>Travailler en collaboration avec des associations locales et les réparateurs locaux pour réutiliser des produits encore utilisables</p>	<p>- Encourager les réparations des produits (vélos, télévisions, couturières...) (2015)</p> <p>- Encourager les brocantes (2015)</p>

V.5 – Liste des acteurs relais potentiels à solliciter

- Communes,
- Etablissements scolaires,
- Professionnels de la distribution,
- Professionnels de la réparation,
- Associations,
- Bailleurs sociaux,
- Centres de loisirs,
- ...

VI. Bilan

Un bilan annuel des actions réalisées sera présenté en commission Gestion des Déchets. D'autres actions seront proposées et budgétées pour l'année suivante.

Un compte-rendu retraçant les actions réalisées par la CCBM et le programme d'action de l'année suivante sera transmis au Département de Seine Maritime pour information.

L'ensemble de ces actions doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par la CCBM d'ici 2015, c'est-à-dire de :

- Réduire le plus possible la part des déchets à éliminer
- Diminuer le tonnage total des ordures ménagères résiduelles + collecte sélective de 7 % d'ici 2015 (-1116 tonnes ou -25 kg /hab) (objectif du Grenelle de l'Environnement)
- Diminuer le tonnage total des ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + déchetterie de 20 kg /hab. d'ici 2015 (objectif du Plan Départemental des Déchets du Département de Seine-Maritime).